

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Synthèse des évaluations

Champ "Sociétés, patrimoines, cultures"

- Centre Universitaire Jean-François Champollion (déposant)
- Université de Toulouse 1 Capitole – UT1
- Université Toulouse Jean-Jaurès – UT2J

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Laurence DENOZ, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation

Le champ *Sociétés, patrimoines, cultures* est l'un des trois champs disciplinaires proposés par le CUFR Champollion, établissement pluridisciplinaire créé en 2001. Il contient six licences académiques, réparties entre Arts, Lettres et Langues (ALL) (*Langues étrangères appliquées* - LEA, *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* - LLCER *Anglais et espagnol*, et *Lettres modernes*), Sciences humaines et Sociales (SHS) (*Histoire, géographie et Sociologie*). S'y ajoutent une licence professionnelle en *Développement et protection du patrimoine culturel* (spécialité *Agent de développement culturel en milieu rural*) et cinq masters dont trois en Droit (M1 Droit notarial ; M1 Droit privé et M1 Droit public) et deux en Sciences humaines et sociales (*Études européennes et internationales, Géographie et aménagement*). Il est à noter que, contrairement aux masters juridiques, la licence *Droit* n'est pas rattachée à *Sociétés, patrimoines, cultures*. Le champ propose également sept diplômes d'établissement (*Culture juridique internationale, Droit international humanitaire, Droit notarial, Droit social international, Décentralisation et développement territorial, Préparation aux études universitaires en langue française et Études pratiques de la langue, littérature et civilisation italiennes*).

Par son implantation tripolaire (Albi, Castres, Rodez) le CUFR Champollion s'est donné l'objectif de proposer des formations de proximité, permettant une poursuite d'études en local, de manière à répondre aux attentes sociétales et économiques des territoires concernés. Quoique résolument implantée dans le tissu local, l'offre de formation vise un élargissement du public, tant par la duplication du présentiel par l'enseignement à distance (master *d'Études européennes et internationales*), que par l'organisation de partenariats internationaux (masters de droit en partenariat avec l'ISM de Dakar et l'Institut Universitaire d'Abidjan). L'Établissement doit se positionner par rapport à d'autres Institutions proches, notamment les Universités de Toulouse, la COMuE et les IUT (Instituts universitaires de technologie). Le champ *Sociétés, patrimoines, cultures* a ainsi inscrit ses formations dans le cadre de collaborations avec l'Université de Toulouse 1 (UT1) pour les mentions de droit ou avec l'université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) pour la plupart des licences.

L'appui à la recherche des masters est assuré à l'interne, par des enseignants-chercheurs de Champollion, *partim* membres d'équipes d'accueil pluridisciplinaires du CUFR de Champollion [« Politiques publiques, environnement et sociétés » (PPES), « Textes, contextes et frontières » (TCF), « Serious Game Research Lab » (SGRL), « Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi » (GREJA)], *partim* membres de grands laboratoires de recherche toulousains.

Synthèse de l'évaluation des formations

Globalement, la qualité de l'offre de formation du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* est satisfaisante et en adéquation avec les objectifs liés à l'acquisition de connaissances et compétences disciplinaires, transversales et complémentaires. Le M1 *Droit public, administration et gestion territoriale, économique et sociale* pourrait cependant offrir une formation recentrée sur des enseignements plus pertinents au regard des objectifs visés, de même que le M1 de *Droit privé* offre une formation peu lisible ou que la licence en *Géographie* n'identifie pas assez clairement les enseignements disciplinaires dans la maquette.

Dans l'ensemble des formations du champ, les équipes pédagogiques compensent la faiblesse de leurs effectifs et le sous-encadrement par un dynamisme et un investissement réels, mais qui pourraient être renforcés par une réflexion sur le pilotage propre à chaque mention.

L'offre de formation du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* repose sur un ensemble de pratiques communes, parmi lesquelles la mutualisation d'unités d'enseignement (UE) ou de parcours, destinée à favoriser les passerelles et réorientations entre les formations. Il est regrettable, toutefois, qu'au-delà des actions coordonnées par les services de l'établissement (passerelles de réorientation, procédure d'alerte « décrochage », contrat d'études personnalisé adapté aux situations particulières des étudiants handicapés, sportifs de haut niveau ou salariés), les dossiers soient peu renseignés sur les dispositifs d'aide à la réussite, sauf la licence en *Histoire* qui propose la présence d'enseignants-référents et de tuteurs étudiants ou la licence en *Géographie et aménagement* qui a mis en place des dispositifs d'aide à l'orientation ou à l'insertion professionnelle.

Dans la plupart des mentions, le suivi des étudiants est assuré au niveau de l'établissement, mais aucun chiffre précis n'est analysé ou pris en compte, ce qui montre un manque de communication ou de relation entre le service

Observatoire de l'insertion professionnelle et l'équipe pédagogique. Certaines mentions avouent même ne pas se soucier du suivi de leurs promotions (M1 de Droit privé, sciences criminelles, carrières judiciaires), alors qu'à l'inverse, la licence professionnelle en *Agent de développement culturel en milieu rural* se signale par une analyse minutieuse des résultats de chaque année.

La plupart des mentions du champ souffrent, à des degrés divers, d'une carence dans la mise en œuvre du Conseil de Perfectionnement. Pour certaines mentions, le Conseil de Perfectionnement existe au niveau de la mention, pour d'autres au niveau du Département. Il est, au travers des dossiers, difficile de déterminer la composition de ce Conseil, son efficacité, la participation ou non des étudiants, les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les informations sont trop souvent lacunaires et laissent entrevoir un dispositif inefficace.

À quelques notables exceptions près (ex. : les mentions de droit), les liens avec le tissu socio-économique local sont bien définis, au-delà de la participation des acteurs socio-économiques au comité de perfectionnement, délimité, selon les cas, par mention ou par Département, ou à l'encadrement des stages professionnalisants. Néanmoins, la réflexion sur le positionnement par rapport au milieu socio-économique est inégale selon les mentions et trop souvent superficielle. La place de la professionnalisation est, de ce fait, trop faible et la préparation des étudiants, même de masters (ex. : master de Droit notarial), incomplète. La licence d'Histoire et la licence professionnelle *Agent de développement culturel en milieu rural*, en particulier, mettent en avant des partenariats effectifs avec de nombreux acteurs socio-économiques albigeois, et la présence de professionnels des milieux culturels en tant que formateurs et enseignants. Le master Géographie et Aménagement fait figure d'exception et pourrait servir de modèle, en ce sens qu'il s'appuie sur plus de 50 % d'intervenants professionnels, sur le soutien du tissu socio-économique de la Région et sur des modalités d'enseignement adaptées. De même, si la licence LEA montre un intérêt plus marqué pour la préprofessionnalisation progressive, de la L1 à la L3, toutes les licences proposent des unités d'enseignements (UE) de préprofessionnalisation, sous la forme d'ateliers, de rencontres, de stages, de projets tutorés, d'enquêtes, d'enseignement de méthodologie ou de techniques de recherches d'emploi, notamment. Toutefois il est regrettable que ces UE ne soient le plus souvent pas obligatoires : en conséquence, les dossiers ne contiennent pas suffisamment d'information sur les modalités d'évaluation (ex. master *Géographie et aménagement*) ni de données chiffrées spécifiques par mention.

Pour tous les masters, l'adossement à la recherche est précisé, même si l'on constate des disparités, explicables par les spécificités des objectifs de la mentions. Toutefois, la place de la recherche dans les masters est parfois amoindrie, dans les faits, par l'absence d'un centre albigeois (master *Géographie*, master *Sociologie*), par l'implantation d'une antenne locale d'un laboratoire toulousain (master *Droit privé, sciences criminelles, carrières judiciaires*) ou par des axes de recherche sans lien avec les enseignements (M1 *Droit public*). Par ailleurs, la plupart des dossiers ne contiennent pas d'explication suffisamment concrète sur l'imbrication de la recherche dans les enseignements (master *Géographie*), ce qui peut être un élément d'explication sur le faible taux de poursuite en thèse. Certaines licences (ex. : Histoire, LLCER) se signalent par la présence effective de la recherche dans la formation, notamment en impliquant les étudiants dans les journées d'étude. D'autres formations restent très éloignées de la recherche, notamment en raison du manque d'effectifs enseignants-chercheurs (ex. licence de *Lettres*).

La place de l'international est assez inégale. Les mobilités, tant entrantes que sortantes, sont très faibles, parfois en raison d'un trop petit nombre de conventions avec des universités étrangères (master *Géographie aménagement*), parfois en dépit de conventions existantes, en particulier avec l'Espagne (licences Histoire, LEA, LLCER). Deux exceptions sont notables : la licence *Lettres*, pour laquelle la mobilité sortante est nulle, alors que la mobilité entrante représente la moitié des entrants sur l'Établissement ; le master *Droit privé* qui s'appuie sur un double partenariat avec les Universités d'Abidjan et de Dakar et accueille de ce fait de nombreux étudiants africains, sans toutefois proposer d'actions spécifiques pour leur intégration dans le milieu albigeois ni de suivi des étudiants tant albigeois qu'africains ou encore d'accompagnement à leur poursuite d'études. Dans toutes les mentions tant de licence que de master, une action pour encourager la mobilité sortante pourrait être envisagée avec profit.

Avis du comité d'experts

L'un des critères essentiels de la définition du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* consiste en la convergence vers un faisceau de débouchés professionnels orientés autour des services, de l'animation, de la communication, de l'enseignement et de la formation, de la documentation, du développement culturel et/ou territorial et de l'intervention sociale. Néanmoins, quoique le titre du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* laisse entrevoir une grande cohérence thématique, il est regrettable que certaines disciplines (AES, droit, droit international des affaires, ainsi qu'Assurance, Banque, Finance, Management des Organisations) de Droit Économie Gestion (DEG) et des diplômes de SHS (Psychologie)

aient trouvé place dans un autre champ (*Risques, organisations, santés*). Par ailleurs, la présence de la licence académique de *Sociologie* simultanément en *Sociétés, patrimoines, cultures* et en *Risques, organisations, santé* introduit une nouvelle rupture dans la cohérence et constitue un facteur de concurrence entre deux champs. De même, la mutualisation du parcours *Gestion de l'environnement* et *Valorisation des ressources territoriales* entre le master *Géographie* et le master *Ecologie* implique une difficulté de positionnement entre le champ *Sociétés, patrimoines, cultures* et le champ *Matière, environnement, énergies*. L'Établissement semble lui-même n'avoir pas encore arrêté ses décisions : alors que la licence de droit fait partie du champ *Risques, organisations, santé* et que les mentions de master en droit sont intégrées au champ *Sociétés, patrimoines, cultures*, le document de politique de formation propose une justification de la répartition des diplômes dans les champs au travers d'un tableau croisant les thèmes des champs de formation et des diplômes associés : le droit y est alors classé dans le champ *Risques, organisations, santé* où sa présence est légitimée par la double thématique « risques » et « organisations ». De même, le champ *Sociétés, patrimoines, cultures* justifie son existence et sa cohérence par la mutualisation d'unités d'enseignements (UE) entre parcours, mentions, domaines et par la proposition à chaque étudiant d'une possibilité de faire un stage de spécialisation professionnelle. Ainsi les formations de SHS offrent-elles, en première année de licence (L1), un tronc commun : néanmoins, si les licences d'*Histoire*, de *Sociologie* et de *Géographie* sont bien intégrées dans le champ *Sociétés, patrimoines, cultures*, la licence de *Psychologie*, qui offre le même tronc commun, fait partie du champ *Risques, organisations, santé* ; de même, la licence *Langues étrangères appliquées* mutualise des enseignements avec la licence *Administration, économie, gestion* (AES), classée dans le champ *Risques, organisations, santé*. Enfin un autre indicateur de l'instabilité du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* est qu'il souffre d'un déséquilibre de développement des disciplines, certaines (*Géographie*) offrant un parcours complet, mais disciplinairement incohérent, alors que d'autres n'offrent que la licence (LCER) ou que la première année de master (en Droit). En l'absence de M2, l'offre de M1 suspendus en droit qui plus est, d'architecture non classique et de pertinence pédagogique assez faible pose aussi la question de la poursuite d'études des étudiants.

Bien que le champ *Sociétés, patrimoines, cultures* ait pu en bénéficier, notamment à propos de la définition précise de son périmètre, la stratégie de formation et le pilotage des études mis en place par l'Établissement (notamment en ce qui concerne la constitution d'un guide de compétences, la définition des responsabilités pédagogiques, le suivi des étudiants, l'installation de conseils de perfectionnement...) restent encore trop théoriques pour être réellement efficaces. Ainsi, les formations existantes sont reconduites, sans réflexion sur le sous-encadrement. Or comme l'ensemble de l'Établissement, le champ doit faire face à un accroissement des effectifs étudiants, sauf dans les filières de langues et de lettres, qu'il sera difficile d'endiguer avec les ressources humaines et techniques actuelles. L'implication des étudiants notamment dans les évaluations des formations n'est pas suffisamment encouragée ; les procédures de la démarche qualité étant encore faibles, les indicateurs et les données de suivi ne sont pas fiables. Le contrôle continu est généralisé en licence, pour contribuer à l'amélioration du processus d'aide à la réussite.

Au niveau de l'ensemble de l'Établissement, et a fortiori du champ *Sociétés, patrimoines, cultures*, la politique de la recherche, faisant une large part aux initiatives personnelles, n'est pas assez cadrée ni, de ce fait, suffisamment en lien avec les formations. L'exiguïté et la fragilité des équipes propres risquent de restreindre l'envergure thématique des formations en master, tandis qu'à contrario, la présence récurrente de laboratoires toulousains ou montpelliérains, couplée à l'incomplétude des masters de droit (absence de M2) est un facteur d'ingérence dans l'orientation pédagogique et scientifique de certaines mentions de master. En outre, l'éloignement géographique du pôle de recherche et la délocalisation des manifestations scientifiques qui en découlent sont risques d'isolement des enseignements concernés et de renoncement aux objectifs d'acquisition de compétences scientifiques et des méthodologies de la recherche propre à la discipline.

Ayant l'ambition de contribuer au développement économique et social de la Région Midi-Pyrénées, l'Établissement a intégré les formations du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* dans le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) et a participé au développement de trois contrats de sites locaux. Néanmoins, la cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire et sa justification par rapport aux autres Établissements, pourraient être mieux définies. La lisibilité des mentions et leur originalité dans le territoire ne sont pas claires. Ainsi, le maintien de ces formations locales ne fait pas état, à de rares exceptions près (ex. : licence professionnelle en *Agent de développement culturel en milieu rural* et, plus encore, le master d'*Etudes européennes et internationales*, qui offre une formation véritablement originale dans le milieu universitaire français), de particularités locales de l'environnement socio-économique qui puissent justifier la présence d'une formation originale répondant à de réels besoins spécifiques. Au contraire, l'argument principal pour leur maintien se résume souvent à l'argument social (« formation de proximité » pour des étudiants aux ressources modestes), alors même que, les étudiants diplômés des formations s'arrêtant en licence (*Langues et cultures étrangères, Lettres modernes, Histoire et Sociologie*) ou en M1 (Droit), sont obligés de se déplacer pour terminer leur cursus dans la même discipline. De même, si les collaborations avec les Universités de Toulouse 1 (UT1) ou Toulouse Jean Jaurès (UT2J) se traduisent surtout par des interventions croisées des enseignants-chercheurs et affichent l'objectif de créer une complémentarité et des possibilités de passerelles entre les offres de formations des deux établissements, il est regrettable que certaines de ces formations du

CUFR Champollion ne soient que de simples répliques, sans réelle identité particulière (M1 *Droit notarial, immobilier et du patrimoine*, M1 *Droit privé, sciences criminelles, carrières judiciaires*, licence de *Sociologie*, par rapport aux mentions de Toulouse).

Conclusions

Points forts :

- Formation de proximité et implantation locale.
- Élargissement du public potentiel (diversification des modes d'enseignement et existence de partenariats internationaux).
- Bonne définition des liens avec le tissu socio-économique local.

Points faibles :

- Conscientes de leurs lacunes, les formations auraient pu tirer avantage des critiques faites lors de l'évaluation précédente.
- Dossiers lacunaires ou mal organisés sur de nombreux aspects.
- Manque d'informations sur le contenu des enseignements, sur la liste des unités d'enseignement d'ouverture, sur les spécialités disciplinaires des enseignants, les prérequis, les compétences et connaissances acquises ainsi que sur les éventuelles certifications ; inexactitude de tous les codes ROM de la fiche RNCP.
- Manque de précision sur les modalités de mise en œuvre de plusieurs mesures importantes et sur la prise en compte des enjeux de la politique de l'Établissement : formations en partenariat internationaux, modalités de contrôle des connaissances, conseils de perfectionnement, aide à la réussite, inscriptions pédagogiques, conseil de perfectionnement, résultats des enquêtes.
- Manque de visibilité sur le suivi des étudiants, le devenir des diplômés, manque de connaissance du public et de prise en compte de ses spécificités.
- Manque du développement de la mobilité internationale.
- Manque d'accompagnement de la formation et de l'insertion professionnelle.

Recommandations :

- Mener une réflexion pour mieux définir avec précision les périmètres du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* et les relations de ses formations avec celles des Universités toulousaines permettra de créer une véritable identité du champ et de mettre en évidence l'originalité des formations albigeoises, leur complémentarité avec celles des autres établissements universitaires et d'ainsi justifier l'intérêt de leur existence.
- Pour développer, voire simplement maintenir l'offre de formation existante, il est essentiel de renforcer les équipes pédagogiques, actuellement en situation de sous-encadrement.
- Renforcer l'adossement des formations à la recherche permettrait de créer une véritable identité scientifique du champ *Sociétés, patrimoines, cultures* et de développer la formation doctorale.

Observations de l'établissement

FICHE OBSERVATIONS DES CHAMPS DE FORMATIONS

Champ 1 : Risques, Organisations, Santé

Champ 2 : Sociétés, Patrimoines, Cultures

Champ 3 : Matière, Environnement, Energies

Pour définir sa proposition de champs de formation, le CUFR J-F Champollion a choisi d'une part de se démarquer d'un découpage par domaine, département ou niveau, et d'autre part de s'appuyer sur le travail effectué dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de Midi-Pyrénées traduisant l'ancrage de l'établissement sur ses différents campus. Ces choix ont permis un découpage original par grandes thématiques : Sociétés, Patrimoines, Cultures (SPC) / Risques, Organisation, Santé (ROS) / Matière, Environnement, Energies (MEE).

L'appartenance de formations à tel ou tel champ thématique est parfois questionnée dans les rapports d'évaluation. Nous souhaitons rappeler que ces choix ont été définis par l'établissement en tenant compte de son contexte, par exemple la licence d'informatique est proche de l'école d'ingénieurs ISIS qui elle-même est naturellement positionnée dans le champ ROS, bien qu'elle n'ait pas été évaluée par le HCERES.

Le découpage proposé peut évoluer et il est d'ailleurs toujours en discussion, notamment car l'établissement de par sa taille ne peut pas se permettre une strate supplémentaire à celles déjà existantes. En effet, comme souligné dans un des rapports d'évaluation, les équipes pédagogiques sont tiraillées entre cette volonté d'autonomie et de prise en compte des besoins et spécificités locales et la nécessité de maintenir une forte connexion avec les formations présentes dans les universités toulousaines.

Et en ce sens le découpage original proposé traduit bien l'identité pluridisciplinaire de l'établissement et sa singularité dans l'environnement de l'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées, bien qu'il puisse aussi limiter la lisibilité de l'offre de formation.

Un autre point soulevé dans les rapports d'évaluation concerne la difficulté pour les dossiers des formations à se positionner par rapport au dossier champ. Cela a pu parfois conduire à un manque de précision dans les dossiers formations. Pourtant, la coordination et la mutualisation de l'offre de formation ont nettement progressé au niveau de l'établissement : mise en place de portails en première année de licence, généralisation des conseils de perfectionnement à toutes les formations, fort cadrage dans l'organisation des cursus, dans les dispositifs d'évaluation, ou encore au niveau du plan réussite en licence.

Fait à Albi, le 24 mars 2015

Signature et cachet de l'établissement :

